

Conférence de presse du 31 octobre 2013

Seul le texte prononcé fait foi

Oui à la vue d'ensemble de la réforme de la prévoyance vieillesse, par étapes acceptables, assortie de priorités claires. Non à la détérioration de l'AVS par l'initiative 1:12.

Par Roland A. Müller, directeur de l'Union patronale suisse

La société vieillissante représente un important défi financier pour la prévoyance vieillesse. Selon le Conseil fédéral, l'AVS à elle seule va présenter d'ici à 2030 un trou béant de l'ordre de 9 milliards de francs par année. C'est surtout l'élévation par étapes de l'âge de la retraite de référence qui garantit pour l'avenir la sécurité des rentes à leur niveau actuel. Une action rapide et résolue s'impose donc dès aujourd'hui.

C'est pourquoi nous soutenons le Conseil fédéral dans ses efforts pour mettre en place dès aujourd'hui, dans le cadre d'une vision d'ensemble de la prévoyance vieillesse, des mesures visant à assurer les futures rentes de vieillesse.

Plutôt qu'un projet mammoth impliquant de grands risques tel que celui proposé par le Conseil fédéral, nous préconisons un processus par étapes avec des priorités claires. Le premier objectif d'une réforme rapide de la prévoyance vieillesse doit être la garantie de rentes sûres au niveau actuel pour les 10 à 15 prochaines années. Il est donc indispensable d'établir des priorités dans les propositions du Conseil fédéral et de les fractionner.

Certes, les tendances sont nettes et l'orientation des mesures nécessaires paraît évidente. Il n'en reste pas moins qu'à long terme, de nombreuses incertitudes planent encore sur le système de prévoyance vieillesse. Cela n'a donc pas grand sens de vouloir embrasser d'un coup toutes les évolutions possibles des 20 prochaines années, comme le fait le Conseil fédéral en proposant un relèvement massif de la TVA de 2%.

- Il s'agit en priorité d'une part de procéder à un abaissement rapide du taux minimal de conversion assorti de mesures compensatoires et d'autre part de flexibiliser le système des rentes en relevant dans un premier temps l'âge de référence de la retraite à 65/65. Une nouvelle élévation de l'âge de référence sera encore nécessaire ultérieurement.
- En parallèle, il conviendra d'élaborer une règle de stabilisation destinée à éviter un dérapage financier de l'AVS.

Ces deux priorités devraient être présentées au Parlement comme un paquet global comportant deux volets séparés. Nous attendons du Conseil fédéral qu'à l'issue de la prochaine procédure de consultation, il prépare un message englobant deux projets à l'intention du Parlement. Il devrait le lui soumettre au plus tard en automne 2014 pour délibération afin que la votation populaire puisse avoir lieu en 2017. Les mesures devraient être appliquées progressivement dès 2019. Les mesures suivantes, en particulier les corrections supplémentaires côté prestations, devraient intervenir dans une deuxième étape et faire l'objet d'un projet séparé.

- Un financement additionnel (augmentation de la TVA) destiné à combler le défaut de financement de l'AVS lié à l'évolution démographique ne devrait intervenir qu'en dernier ressort et seulement au rythme du relèvement progressif de l'âge de la retraite, les deux aspects devant être impérativement liés juridiquement.

- En outre, les perspectives financières ne permettent pas de développer les prestations, ni pour l'AVS, ni pour la prévoyance professionnelle.

Le vieillissement prévisible de la population ces prochaines décennies sera un test de résistance financière pour la prévoyance vieillesse suisse. Mais il s'accompagnera aussi de changements importants sur le marché du travail. « La participation des travailleurs âgés au marché de l'emploi jouera, aussi bien sous l'angle de la demande de main-d'œuvre que sous celui du financement de la prévoyance vieillesse, un rôle décisif pour répondre aux défis de l'évolution démographique. » C'est ce que déclarait l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) en 2012 déjà dans son Rapport de travail intitulé « Départ à la retraite dans le contexte de l'évolution démographique ».

Il ressort des scénarios de l'évolution de la population de la Suisse que la population active va très largement stagner jusqu'en 2060 et que le vieillissement de la population va se traduire par un recul du taux d'activité. Cette évolution va déboucher sur une raréfaction de l'offre de main-d'œuvre. Le vieillissement étant une macrotendance mondiale qui va se manifester en Europe plus fortement qu'ailleurs, il va déboucher déjà dans quelques années sur une raréfaction de la main-d'œuvre. Il est illusoire de songer à résoudre ce problème, notamment en ce qui concerne le recrutement de spécialistes, par l'immigration.

La nécessité d'agir étant reconnue, agissons sans tarder !

Garantir les rentes à venir passe par l'introduction de mesures concrètes. La prolongation par étapes de la vie active constitue la mesure déterminante à prendre tant pour le 1^{er} que pour le 2^e pilier. Elle sera non seulement le principal instrument de financement de rentes sûres, mais contribuera aussi de manière décisive à la couverture des besoins en personnel qualifié à l'avenir. Les rentes de vieillesse étant financées essentiellement par des cotisations prélevées sur les salaires, une croissance économique saine impliquant également celle des salaires revêt une importance décisive. L'Union patronale suisse (UPS) qui s'efforce depuis longtemps d'attirer l'attention sur ces interactions d'une grande importance stratégique a voté le 22 novembre 2012 déjà un « Plan directeur pour une réforme de la prévoyance vieillesse ».

Le Conseil fédéral a lui aussi reconnu la nécessité d'intervenir. Il se propose de soumettre un projet à consultation sur ce thème d'ici à fin 2013. Dans ses lignes directrices de la réforme, le Conseil fédéral fait siens les éléments centraux préconisés par l'UPS, tels que la flexibilisation de l'âge de la retraite ou l'égalisation de l'âge de référence de la retraite des hommes et des femmes ainsi que l'abaissement du taux de conversion minimal. Il y a lieu de soutenir les efforts du Conseil fédéral visant à présenter une vue d'ensemble de la réforme nécessaire de la prévoyance vieillesse. Cette façon de procéder offre l'opportunité de mettre au point des solutions susceptibles de rallier une majorité. Mais si le gouvernement devait persister dans son intention de tout vouloir rassembler sur une même feuille de route – à l'exception d'un arrêté constitutionnel séparé indispensable pour une éventuelle adaptation de la TVA – et de ficeler un projet unique, il risque fort de surcharger le bateau et d'entraîner ainsi le naufrage de toute l'embarcation. Vu l'importance stratégique de cette réforme pour notre pays, un tel plan n'est pas raisonnable. Dès la fin de la procédure de consultation au plus tard, le Conseil fédéral ne pourra éviter de revoir sa stratégie dans le sens des priorités et du fractionnement que nous préconisons.

Avec son idée de porter l'âge de référence à 65/65, et ce uniquement à partir de 2026 (!) et de procéder parallèlement à un relèvement massif de la TVA de 2%, non seulement le Conseil fédéral propose côté recettes une mesure totalement unilatérale, mais il sous-estime la nécessité qui s'impose de miser beaucoup plus à moyen et à long termes sur le potentiel des seniors. A vouloir s'obstiner à couler dans le marbre un âge de référence de 65/65, on irait inéluctablement vers une impasse sur le

marché de l'emploi et, partant, en matière de prévoyance vieillesse financée par des cotisations salariales.

En outre, le Conseil fédéral ignore la tendance positive constatée depuis quelques années à prolonger la durée de la vie active. Cette évolution devrait être consolidée par un relèvement progressif de l'âge de référence. En Suisse, la durée de travail des femmes et des hommes est élevée et depuis quelques années, on constate, selon une étude commanditée par l'OFAS, une tendance à renoncer aux retraites anticipées et à poursuivre le travail au-delà de l'âge légal de l'AVS. Les travailleurs âgés sont de plus en plus enclins à travailler jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite, voire plus longtemps. Sur le total des personnes actives de moins de 65 ou 64 ans interrogées dans le cadre de l'étude, un cinquième envisageait déjà, au moment du sondage, de rester actives au-delà de ces âges. Cela montre clairement que si les conditions-cadre sont satisfaisantes, nombre de Suissesses et de Suisses sont prêts à travailler plus longtemps, compte tenu de l'allongement de l'espérance de vie. Comme le recommande l'étude de l'OFAS, le moment est maintenant venu de renforcer cette évolution de fait tant sur le plan institutionnel que dans la pratique des entreprises. Nous apporterons dans cet effort un soutien ciblé à nos membres qui souhaitent mieux exploiter à l'avenir le potentiel de leur personnel âgé expérimenté.

1:12 – L'initiative crée des lacunes supplémentaires de financement dans les assurances sociales

Précisément au moment où la durabilité de l'AVS doit faire l'objet de discussions en raison des problèmes de financement qui s'annoncent, les Jeunes socialistes s'apprêtent, avec leur initiative 1 : 12, à renoncer à un énorme volume de cotisations. C'est irresponsable.

Selon les chiffres actuels mis à disposition par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) sur l'AVS et les salaires en Suisse, ce sont surtout les employeurs et les classes de revenus moyennes et supérieures qui financent les assurances sociales. Environ 19% des cotisants fournissent 70% des cotisations. Parmi les personnes qui perçoivent les revenus les plus élevés, 7 700 versent un milliard de francs aux assurances sociales. Ce sont précisément ces revenus qui sont directement concernés par l'initiative 1 :12. S'ils étaient plafonnés, il en résulterait de graves conséquences pour le financement des assurances sociales. Peu importe que les études et les modèles de calculs ne prennent en considération que des données statiques, qu'on assiste à un transfert probable d'emplois ou que la Suisse perde à l'avenir de sa force d'attraction pour de nouvelles implantations d'entreprises, le résultat est presque toujours le même : les assurances sociales perdent des cotisations chiffrées en millions, sinon en milliards, dont elles auraient bien besoin. C'est aux assurés qu'il incombera de payer cette facture sous forme d'augmentations de cotisations ou d'impôts. Les Jeunes socialistes n'ont aucune idée de la manière dont ils pourraient combler ces lacunes autrement. En matière de politique sociale, les Suisses s'infligeraient un autogoal en votant l'initiative 1:12. Il n'y aurait que des perdants, aucun gagnant !